

Canada, province de Québec, Municipalité de Rivière-à-Claude.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 9 juin 2025 à 19h à la salle du conseil située au 520, rue principale Est à Rivière-à-Claude.

Sont présents : Monsieur Réjean Normand, maire
 Monsieur Roberge Castonguay, conseiller au siège no.2
 Monsieur Allen Tremblay, conseiller au siège no.3
 Monsieur Jean-Marie Therrien, conseiller au siège no.6

Sont absents :

Est également présente Mme Nataly M. Ferland, directrice générale et greffière-trésorière.

Période de recueillement

Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 19h05 par M. Réjean Normand maire, Mme Nataly M. Ferland, directrice-générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

2025-06-055

Pro: M. Allen Tremblay
Et unanimement résolu.

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Déclaration de conflits d'intérêts

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025

2025-06-056

Pro : M. Roberge Castonguay
Et unanimement résolu.

QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue 5 mai 2025 a été remis à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance. Tous les conseillers présents ont approuvé à l'unanimité ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

Suivi du dernier procès-verbal

Rapport d'activités du maire

Monsieur Réjean Normand maire, fait rapport des activités qui se sont passées depuis la séance du 5 mai 2025.

Présentation des comptes

2025-06-057

Pro : M. Allen Tremblay
Et unanimement résolu.

QUE la liste des comptes de la Municipalité couvrant le chèque #3635 et les transferts bancaires #196 à #225 pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance. Les membres présents approuvent à l'unanimité le paiement de ces dépenses pour un montant total de 40 865.73 \$.

MOTION et DÉPÔT – Projet de règlement modifiant les règlements 2015-07-083 et 2017-09-101 concernant la sécurité incendie

2025-06-058

Je soussignée, M. Allen Tremblay conseiller, donne avis de motion #2025-06-058 qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement modifiant les règlements 2015-07-083 et 2017-09-101 concernant la sécurité incendie.

__(signé)_____

Allen Tremblay

Une copie du projet de règlement a été soumis à chacun des conseillers et sera disponible au bureau de la municipalité pour consultation public.

ADOPTION – PROGRAMMATION VOLET 1 – TECQ 2024-2028

2025-06-059

Pro : M. Jean-Marie Therrien
Et unanimement résolu.

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation (**version 1**) des travaux, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

RÉSOLUTION – Appui financier au Club des 50+ par MADA

2025-06-060

Pro : M. Roberge Castonguay
Et unanimement résolu.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande du Club des 50+ à l'attention du conseiller responsable du comité MADA, M. Allen Tremblay pour une demande d'aide financière pour l'achat d'une table de billard;

ATTENDU QUE le conseiller a tenu une séance avec tous les membres du comité MADA pour transmettre et discuté de cette demande;

ATTENDU QUE deux des membres du comité MADA, et qui sont aussi membres du conseil d'administration du Club des 50+, se sont retiré de l'assemblée lors du vote;

ATTENDU QUE la demande valorisera la participation de nos aîné-es à une vie communautaire et sociale plus riche et que ceci répond à l'orientation 3 : Loisirs et l'orientation 4 : Respect et inclusion sociale de la Politique Municipalité amie des aînés 2022-2025, le comité MADA suggère un montant de 3 160 \$;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU à l'unanimité qu'un montant de 3 160 \$ provenant des fonds disponibles de MADA soit remis au Club des 50+.

NOMINATION – Nouveau membre à l'équipe MADA

Attendu que le départ de Madame Mona Bernatchez de l'équipe MADA en mars dernier a laissé un poste vacant ET QUE Madame Laurie Poirier désire faire partie de l'équipe;

Le Conseil est heureux de nommer Madame Poirier comme membre de l'équipe MADA en date d'aujourd'hui.

RÉSOLUTION – Prolongation pour se conformer (cadastres 5633210, 5633214)

2025-06-061

Pro : M. Allen Tremblay
Et unanimement résolu.

ATTENDU QUE les propriétaires du dit lots doivent se conformer pour répondre aux règlements de la municipalité au sujet d'un bâtiment principal en trop;

ATTENDU QUE la municipalité cherche une solution réglementaire et convenant à toutes les parties;

ATTENDU QUE les propriétaires peuvent se prémunir d'une dernière option possible leur permettant de se conformer en utilisant le Règlement relatif aux Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) en cours d'élaboration en vigueur à la fin de l'automne;

ATTENDU QUE les propriétaires s'engagent à déposer leur dossier de demande pour un PPCMOI au plus tard 15 jours après la promulgation de ce règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité n'est pas tenue d'accepter le projet et peut demander des conditions particulières aux propriétaires pour rendre le projet acceptable;

ATTENDU QUE la Municipalité n'appliquera pas les conclusions de la résolution numéro 2024-12-164 d'ici le terme cité plus haut (dépôt du dossier au plus tard 15 jours après promulgation du règlement PPCMOI);

ATTENDU QU'à défaut de recevoir le dossier au terme cité, les propriétaires seront considérés en faute et dans l'obligation de démolir le bâtiment dans un délai de trois mois sinon les amendes prévues au règlement seront appliquées;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que le dossier cité soit éligible à une demande de PPCMOI et cela au plus tard 15 jours après sa promulgation.

RÉSOLUTION – Fermeture du chemin de la Traverse – Course de tracteur (2 ou 3 août)

2025-06-062

Pro : M. Jean-Marie Therrien
Et unanimement résolu.

ATTENDU QUE le Club des 50+ organise une course de tracteur à pelouse le samedi 2 août ou dimanche 3 août (si pluie le samedi) et que l'activité se tiendras sur tout le trajet du chemin de la Traverse;

ATTENDU QUE des espaces de stationnement seront aménagés sur les terrains des propriétaires limitrophes, avec leurs accords, pour accueillir les visiteurs;

ATTENDU QUE les organisateurs auront la responsabilité de faire la circulation et la sécurité des lieux et des gens;

ATTENDU QUE les organisateurs laisseront les lieux propres et disposerons des déchets ;

ATTENDU QUE la Municipalité autorise le Club des 50+ à faire la demande et obtenir un permis d'alcool pour la vente d'alcool en extérieur sur les lieux;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que les organisateurs de l'évènement peuvent utiliser le chemin de la Traverse qui sera fermé à toute circulation le samedi 2 août ou dimanche 3 août de 9h à 15h selon la température et que les organisateurs d'engage à remettre en état les lieux.

RÉSOLUTION – Activité du Club Lions de Mont-Louis au Parc de jeux (samedi 5 juillet)

2025-06-063

Pro : M. Allen Tremblay
Et unanimement résolu.

ATTENDU QUE le Club des Lions représenté par Madame Johanne Castonguay et Monsieur Martin Barrette demande à la Municipalité l'utilisation du Parc de jeux de la Halte pour tenir un dîner hot-dog et friandises;

ATTENDU QUE la Municipalité autorise le Club des Lions de Mont-Louis à faire une demande et d'obtenir un permis d'alcool pour la consommation d'alcool en extérieur sur les lieux;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à installer des barrières de sécurité à l'entrée du Parc de jeux pour limiter la circulation automobile;

ATTENDU QUE les organisateurs s'assureront de conserver deux places de stationnements libres face à la Boutique d'artisanat jusqu'à 17h pour la clientèle ;

ATTENDU QUE les organisateurs auront la responsabilité de faire la circulation et la sécurité des lieux et des gens;

ATTENDU QUE les organisateurs laisseront les lieux propres et disposerons des déchets ;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que le Club des Lions de Mont-Louis tienne une activité hot-dogs et friandises le samedi 5 juillet de 14h à 19h au Parc de jeu de la Halte.

DÉPÔT ET ADOPTION – Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'année financière se terminant de 31 décembre 2024

2025-06-064

Pro : M. Roberge Castonguay
Et unanimement résolu.

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024 de la Municipalité sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE copies de ces rapports ont été soumises aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité du conseil que l'on prenne acte du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

ET QUE conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec Nataly M. Ferland, directrice générale dépose le rapport financier comprenant le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

DÉPÔT – Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financiers 2024

En vertu des dispositions de l'article 176.2 du Code municipal du Québec, M. Réjean Normand dépose et présente un portrait des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financiers se terminant le 31 décembre 2024, tel que réalisé par la firme Raymond Chabot, Grant Thornton.

Ce rapport vise à améliorer la transparence sur les décisions prises par le Conseil municipal et surtout à privilégier la reddition de compte aux citoyens. Copie de ce rapport sera transmis aux citoyens par Postes Canada.

Correspondance

Affaires nouvelles

A) Horaire bureau municipal

Pour la période estivale, le bureau municipal sera fermé les 21, 22 et 23 juillet et les 18, 19 et 20 août.

B) Épargne à terme régulière – Échéance

2025-06-065

Pro : M. Jean-Marie Therrien
Et unanimement résolu.

ATTENDU QU'UN placement non rachetable comptabilisé aux excédents de fonctionnement affectés est à échéance au 26 juillet 2025 d'un montant de 12 376.77 \$;

ATTENDU QUE le conseil ne désire pas retirer ce montant;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité de conserver cette somme au compte Épargne à terme régulière pour la prochaine année.

C) Fonds d'assurance des municipalités du Québec – Ristourne

Le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds) nous versera une ristourne (intérêt) d'un montant de 298.28 \$.

D) Programme d'aide à la voirie locale – Bonification

Le montant de transfert émanant du Programme d'aide à la voirie local – Volet entretien – 2025-2026 prévu au montant de 11 405 \$ au budget sera bonifier par un transfert totalisant 12 734 \$. Les exigences liées à cette aide financière se doivent de correspondre aux modalités d'application 2024-2026.

E) **Projet d’augmentation de la visibilité de la croix de Rivière-à-Claude**

2025-06-066

Pro : M. Allen Tremblay
Et unanimement résolu.

ATTENDU QU’une demande de citoyen, M. Marc Dutil, a été déposé au conseil en lien avec une projet d’augmentation de la visibilité de la croix de Rivière-à-Claude consistant à faire l’installation de bandes réfléchissantes sur son périmètre ;

ATTENDU QUE le citoyen s’engage à couvrir tous les frais inérant au projet et qu’il est personnellement responsable de tout accident pouvant survenir pendant l’installation du ruban réflecteur :

IL EST RÉSOLU à l’unanimité de permettre à M. Marc Dutil de procéder à l’installation de bande réfléchissantes. Le Conseil se réjouit et remercie l’implication de M. Dutil dans l’amélioration visuel de notre village.

Période de questions

Une période de 10 minutes est consacrée à des questions.

Clôture de l’assemblée

2025-06-067

À 19h47, sur proposition de M. Roberge Castonguay, l’assemblée est levée.

En tant que maire, Réjean Normand, je certifie que la signature de ce procès-verbal est équivalente à l’approbation de toutes les résolutions qu’il contient, conformément à l’article 142 du Code municipal.

(signé)

Réjean Normand
Maire

(signé)

Nataly Morin Ferland
Directrice générale greffière-trésorière